

pliquer exclusivement aux commerçants dont la position et les affaires sont tout-à-fait différentes de celles des cultivateurs. Si les cultivateurs étaient inclus dans le bill, ils pourraient être mis en banqueroute au temps le plus critique de l'année pour une dette de \$500, quand bien même la ferme aurait une valeur de \$10,000. Les représentants des comités agricoles n'avaient pas examiné le bill avec soin, autrement ils auraient vu qu'il était fait dans l'intérêt des débiteurs. L'intention du bill était de donner aux créanciers le pouvoir de prendre le contrôle de la succession d'un débiteur quand il était incapable de payer ses dettes, et au lieu que la mesure fut à l'avantage du débiteur c'était tout le contraire. Il objectait à ce que les cultivateurs fussent soumis à l'opération de la loi, qui n'était pas dans leurs intérêts. C'était très-bien de prétendre que, à moins que cela ne fut le cas, les cultivateurs ne pourraient obtenir une décharge de leurs dettes, mais l'effet de mettre cette classe à la portée de la loi seraient de la placer à la merci des créanciers. Cette proposition était directement opposée aux intérêts des cultivateurs, et il espère qu'aucun représentant d'un comté agricole ne la supportera.

M. WHITE (Hastings), comme le représentant d'un comté agricole, croit que les quatre cinquièmes des cultivateurs ne désirent pas une loi de faillite ; mais si telle loi devait être passée, ils désirent en avoir le bénéfice comme le commerçant. Des hon. membres ont parlé contre les cultivateurs qui endossaient des billets. Des maisons en gros des villes disaient à un tailleur, par exemple, qu'elles voudraient bien lui faire crédit s'il pouvait avoir quelque personne solvable pour endosser ses billets, et peut-être qu'un cultivateur faisait un endossement. Si le tailleur devenait banqueroutier, le cultivateur serait vendu et laissé dénué de tout, et d'après la loi proposée il ne pourrait présenter une requête comme étant insolvable et obtenir le bénéfice de l'acte, tandis que le tailleur obtiendrait sa protection. C'est un raisonnement faux de dire que les cultivateurs qui endossaient des billets, prendraient, s'ils en avaient l'occasion, avantage de l'acte dans le cas de difficultés financières et sortiraient de cour riches ; et

qu'en conséquence ils devaient être exclus de l'opération de la loi. C'est le devoir des hon. membres de voir à ce que les cultivateurs reçoivent une justice égale avec les autres classes de la société et puissent défendre leurs droits. Il espère que l'amendement proposé par l'hon. député de Hastings Nord sera adopté.

M. RYMAL dit qu'il a toujours pensé que cette législation de classe est injuste. Il ne voit pas, parce qu'un homme gagne sa vie d'une manière différente d'un autre, qu'il ne devait pas avoir droit aux mêmes droits et priviléges selon la loi. Quelques-uns ont avancé que les cultivateurs n'ont pas d'occasion de devenir générés, que jamais ils ne doivent être endettés. Il ne sait pas pourquoi, si un cultivateur devient génér, il ne doit pas chercher de l'aide de la même manière que les autres. On a dit qu'il n'y a aucun risque dans l'agriculture. S'il n'avait pas été élevé et s'il n'avait pas passé toute sa vie sur une ferme, s'il ne connaissait pas si bien la nature et le nombre de leur risques, la manière ingénieuse dont étaient présentés les raisonnements de quelques hon. messieurs aurait pu faire quelque impression sur lui ; mais l'expérience lui avait appris que, à la vérité, il n'y a pas d'états dans lesquels un nombre assez considérable de personnes était engagé où les risques étaient plus lourds et les pertes plus fréquentes. Il avait vu des moissons de blé splendides complètement détruites par la gelée. Il avait vu les belles promesses de juin entièrement anéanties par la sécheresse de juillet ; il avait vu l'habitation et tout son contenu rasé par le feu ; il avait eu connaissance que les bestiaux étaient presque tous morts de maladie ; et cependant il y avait d'hon. messieurs qui disaient qu'il n'y avait aucun risque lié à l'agriculture. Les cultivateurs, les commerçants de bois, les mineurs et les pêcheurs, ceux qui retiraient les richesses du sol, des forêts, des entrailles de la terre et des profondeurs de la mer, les hommes qui tenaient dans leurs mains le développement des grandes ressources qui répandaient la richesse dans le pays, ceux-là étaient tous exclus de l'opération du bill devant le comité. Il ne voyait pas pourquoi ils devaient être privés de